

INSTRUCTIONS D'EMPLOI - CERTIFICAT DE REMISE EN SERVICE – EMAR/FR Form 1
COMPLETION INSTRUCTIONS OF THE AUTHORISED RELEASE CERTIFICATE - EMAR/FR Form 1

Case 1 : Autorité compétente : Indiquer le nom de l'autorité nationale compétente sous laquelle l'agrément de ce certificat est émis. L'usage d'acronyme est autorisé : DSAE (FR)

Block 1 : Approving NMAA: State the name and country of the competent authority under whose jurisdiction this Certificate is issued. The use of acronym is possible

Case 2 : En-tête : Indiquer le nom du formulaire « **CERTIFICAT DE REMISE EN SERVICE EMAR/FR Form 1** »

Block 2 : Form header: 'AUTHORISED RELEASE CERTIFICATE EMAR/FR Form 1'

Case 3 : Entrer le numéro unique établi par le système / la procédure de numérotation de l'organisme identifiée en case 4 ; ceci peut inclure des caractères alphanumériques.

Block 3 : Enter the unique number established by the numbering system/procedure of the organisation identified in block 4 ; this may include alpha/numeric characters.

Case 4 : Désignation organisme : Entrer le nom complet et l'adresse de l'organisme agréé (se référer au formulaire 3 d'agrément) pouvant libérer les travaux couverts par ce certificat. Les logos, etc., sont autorisés si le logo peut être contenu dans la case.

Block 4 : Organisation Name and Address : Enter the full name and address of the approved organisation (refer to form 3) releasing the work covered by this Certificate. Logos, etc., are permitted if the logo can be contained within the block.

Case 5 : Bon de commande/contrat/facture : Pour faciliter la traçabilité des articles par les clients/organismes, entrer le numéro de la commande, le numéro de contrat, le numéro de facture ou un numéro de référence similaire. Il s'agit ici de permettre de faire un lien entre la commande et les travaux réalisés objet de ce Form1.

Block 5 : Work Order/Contract/Invoice : To facilitate customer traceability of the item(s), enter the work order number, contract number, invoice number, or similar reference number. It aims at making a link between the order and the maintenance object of this form.

Case 6 : Article : Entrer les numéros d'élément lorsqu'il y a plusieurs éléments. Cette case permet une référence croisée aisée avec la case 12 (Remarques).

Block 6 : Item : Enter line item numbers when there is more than one line item. This block permits easy cross-referencing to the Remarks block 12.

Case 7 : Description : Entrer le nom ou la description de l'article. La préférence devrait être donnée au terme utilisé dans les instructions pour le maintien de la navigabilité ou d'entretien (par exemple, catalogue de pièces illustrées, manuel de maintenance des avions, bulletin de service, manuel de maintenance des éléments d'aéronefs).

Block 7 : Description : Enter the name or description of the item. Preference should be given to the term used in the instructions for continued airworthiness or maintenance data (e.g. Illustrated Parts Catalogue, Aircraft Maintenance Manual, Service Bulletin, Component Maintenance Manual).

Case 8 : Numéro de série : Entrer le numéro de pièce tel qu'il apparaît sur l'article ou l'étiquette / l'emballage. Dans le cas d'un moteur ou d'une hélice, la désignation du type peut être utilisée.

Block 8 : Part Number : Enter the part number as it appears on the item or tag/packaging. In case of an engine or propeller the type designation may be used.

Case 9 : Quantité : Indiquez la quantité d'articles.

Block 9 : Quantity : State the quantity of items.

Case 10 : Numéro de série : Si l'article doit être identifié par un numéro de série, le reporter ici. De plus, tout autre numéro de série non requis par règlement peut également être entré. Si aucun numéro de série n'est identifié sur l'article, indiquer « sans objet »

Block 10 : Serial Number: If the item is required by regulations to be identified with a serial number, enter it here. Additionally, any other serial number not required by regulation may also be entered. If there is no serial number identified on the item, enter 'N/A'.

Case 11 : Etat /Travaux : Les entrées autorisées pour la case 11 sont les suivantes (voir tableau ci-après). N'inscrire qu'un seul de ces termes - si plus d'un peut s'appliquer, utilisez celui qui décrit le mieux la majorité du travail effectué et / ou le statut de l'article. Si le système électronique utilisé propose d'autres choix, barrer les mentions inutiles et laisser la seule mention descriptive des travaux effectués. Ne jamais utiliser les mentions « retreated, reassembled et other. »

Block 11 : Status/Work : The permissible entries for block 11 are the following (see the board hereafter). Enter only one of these terms — where more than one may be applicable, use the one that most accurately describes the majority of the work performed and/or the status of the article. If the electronic system used to edit the Form 1 proposes other choices, bar the useless mentions and leave the only descriptive mention of the work carried out. Never use the words "retreated, reassembled and other. "

(i)	Révisé <i>Overhauled</i>	Signifie un processus qui garantit que l'article est en conformité avec toutes les tolérances applicables spécifiées dans les instructions du détenteur du certificat de type, ou du fabricant de l'équipement pour le maintien de la navigabilité, ou dans les données approuvées ou acceptées par l'Autorité. L'article sera au moins démonté, nettoyé, inspecté, réparé si nécessaire, réassemblé et testé conformément aux données spécifiées ci-dessus. Nota bene : s'applique aux révisions générales <i>Means a process that ensures the item is in complete conformity with all the applicable service tolerances specified in the type certificate holder's, or equipment manufacturer's instructions for continued airworthiness, or in the data which is approved or accepted by the Authority. The item will be at least disassembled, cleaned, inspected, repaired as necessary, reassembled and tested in accordance with the above specified data. Nota bene : applie to major overhaul</i>
(ii)	Réparé <i>Repaired</i>	Rectification de défaut (s) en utilisant une norme applicable (1). <i>Rectification of defect(s) using an applicable standard (1).</i>
(iii)	Inspecté / testé <i>Inspected/Tested</i>	Inspection, mesure, etc., conformément à une norme applicable (1) (par exemple inspection visuelle, test fonctionnel, essai au banc, etc.). <i>Examination, measurement, etc. in accordance with an applicable standard (1) (e.g. visual inspection, functional testing, bench testing etc.).</i>
(iv)	Modifié <i>Modified</i>	Modification d'un article pour se conformer à une norme applicable (1). <i>Alteration of an item to conform to an applicable standard (1).</i>

(1) La norme applicable est une norme, méthode, technique ou pratique de fabrication / conception / entretien / approuvée ou acceptée par l'autorité compétente. La norme applicable doit être décrite dans la case 12.

(1) Applicable standard means a manufacturing/design/maintenance/quality standard, method, technique or practice approved by or acceptable to the Competent Authority. The applicable standard shall be described in block 12.

Case 12 : Remarques : Décrire le travail identifié dans la case 11, soit directement soit par référence à la documentation d'appui ; toute information et précisions nécessaires pour que l'utilisateur ou l'installateur détermine la navigabilité des articles par rapport au travail à certifier. Si nécessaire, une feuille distincte peut être utilisée et référencée à partir de la Form 1 principale. Chaque déclaration doit clairement identifier les éléments de la case 6 auquel elle se rapporte. Exemples d'informations à entrer dans la case 12 :

- (i) Données d'entretien utilisées, y compris l'état de la révision et la référence ;
- (ii) Respect des consignes de navigabilité ou des bulletins de service.
- (iii) Réparations effectuées ;
- (iv) Modifications effectuées ;
- (v) Pièces de rechange installées ;
- (vi) Le statut des pièces à durée de vie limitée ;
- (vii) Les écarts par rapport au bon de travail du client ;
- (viii) Les déclarations de libération pour satisfaire à une exigence d'entretien d'une autre autorité ;
- (ix) Informations nécessaires pour permettre l'expédition en cas de pénurie ou de réassemblage après la livraison ;
- (x) sans objet

Si vous imprimez les données à partir d'un formulaire électronique EMAR/FR Form 1, toutes les données appropriées non adaptées à d'autres cases doivent être saisies dans cette case.

Block 12 : Remarks : Describe the work identified in Block 11, either directly or by reference to supporting documentation, any information and details necessary for the user or installer to determine the airworthiness of item(s) in relation to the work being certified. If necessary, a separate sheet may be used and referenced from the main EMAR/FR Form 1. Each statement must clearly identify which item(s) in Block 6 it relates to.

Examples of information to be entered in block 12 are:

- (i) Maintenance data used, including the revision status and reference.
- (ii) Compliance with airworthiness directives or service bulletins.
- (iii) Repairs carried out.
- (iv) Modifications carried out.
- (v) Replacement parts installed.
- (vi) Life limited parts status.
- (vii) Deviations from the customer work order.
- (viii) Release statements to satisfy another Aviation Authority maintenance requirement.
- (ix) Information needed to support shipment with shortages or re-assembly after delivery.
- (x) non- applicable

If printing the data from an electronic EMAR/FR Form 1, any appropriate data not fit for other blocks should be entered in this block.

Case 13a-13e : Exigences générales pour les blocs 13a-13e : utilisé seulement pour la production de pièces neuves, non utilisé pour la version de maintenance. Ombrez, assombrissez ou marquez autrement pour empêcher l'utilisation par inadvertance ou non autorisée. Entrer la date à laquelle le bloc 13b est signé, la date doit être au format jj = jour à 2 chiffres, mm = mois à 2 chiffres, aaaa = année à 4 chiffres.

Block 13a-13e : General Requirements for blocks 13a-13e : Used only for brand new part product, not used for maintenance release. Shade, darken, or otherwise mark to preclude inadvertent or unauthorised use. Enter the date on which block 13b is signed, the date must be in the format dd = 2 digit day, mmm = first 3 letters of the month, yyyy = 4 digit year.

Case 14a : Cocher la (les) case (s) appropriée (s) indiquant les règlements qui s'appliquent aux travaux finalisés. Si la case «autres règlements spécifiés dans la case 12» est marquée, les règlements de l'autre ou des autres autorités de navigabilité doivent être identifiés à la case 12. Au moins une case doit être marquée ou les deux cases peuvent être marquées, selon le cas.

Block 14a : Mark the appropriate box(es) indicating which regulations apply to the completed work. If the box 'other regulations specified in block 12' is marked, then the regulations of the other airworthiness authority(ies) must be identified in block 12. At least one box must be marked, or both boxes may be marked, as appropriate.

Case 14b : Signature autorisée : Cet espace doit être complété par la signature de la personne autorisée. Seules les personnes expressément autorisées en vertu des règles et politiques de l'autorité compétente sont autorisées à signer cette case. Pour faciliter la reconnaissance, un numéro unique identifiant la personne autorisée peut être ajouté.

Block 14b : Authorised Signature : This space shall be completed with the signature of the authorised person. Only persons specifically authorised under the rules and policies of the Competent Authority are permitted to sign this block. To aid recognition, a unique number identifying the authorised person may be added.

Case 14c : Certificat / Numéro d'approbation : Entrez le numéro de certificat / d'agrément / la référence. Ce numéro ou cette référence est délivré par l'autorité compétente.

Block 14c : Certificate/Approval Number : Enter the Certificate/Approval number/reference. This number or reference is issued by the Competent Authority.

Case 14d : Nom : Entrer le nom de la personne signant le bloc 14b sous une forme lisible.

Block 14d : Name : Enter the name of the person signing block 14b in a legible form.

Case 14e : Date : Entrer la date à laquelle le bloc 14b est signé, la date doit être au format jj = jour à 2 chiffres, mm = mois à 2 chiffres, aaaa = année à 4 chiffres.

Block 14e : Date : Enter the date on which block 14b is signed, the date must be in the format dd = 2 digit day, mmm = first 3 letters of the month, yyyy = 4 digit year.

Responsabilités de l'utilisateur / installateur / Placer la déclaration suivante sur le certificat pour informer les utilisateurs finaux qu'ils ne sont pas déchargés de leurs responsabilités concernant l'installation et l'utilisation de tout article accompagné du formulaire:

«CE CERTIFICAT NE CONSTITUE PAS AUTOMATIQUEMENT L'AUTORISATION D'INSTALLATION. LORSQUE L'UTILISATEUR / INSTALLATEUR FONCTIONNE CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS D'UNE AUTORITÉ DE NAVIGABILITÉ DIFFÉRENTE DE L'AUTORITÉ DE NAVIGABILITÉ SPÉCIFIÉE A LA CASE 1, IL EST ESSENTIEL QUE L'UTILISATEUR / INSTALLATEUR S'ASSURE QUE SON AUTORITÉ DE NAVIGABILITÉ ACCEPTE LES ÉLÉMENTS DE L'AUTORITÉ DE NAVIGABILITÉ SPÉCIFIÉS DANS LA CASE 1.

LES DÉCLARATIONS DANS LES CASES 13A ET 14A NE CONSTITUENT PAS UNE CERTIFICATION D'INSTALLATION. DANS TOUS LES CAS, LES DOSSIERS D'ENTRETIEN DES AÉRONEFS DOIVENT CONTENIR UNE CERTIFICATION D'INSTALLATION ÉMISE CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS PAR L'UTILISATEUR / INSTALLATEUR AVANT QUE L'AVION SOIT PILOTE.

User/Installer Responsibilities / Place the following statement on the Certificate to notify end users that they are not relieved of their responsibilities concerning installation and use of any item accompanied by the form:

'THIS CERTIFICATE DOES NOT AUTOMATICALLY CONSTITUTE AUTHORITY TO INSTALL. WHERE THE USER/INSTALLER PERFORMS WORK IN ACCORDANCE WITH REGULATIONS OF AN AIRWORTHINESS AUTHORITY DIFFERENT THAN THE AIRWORTHINESS AUTHORITY SPECIFIED IN BLOCK 1, IT IS ESSENTIAL THAT THE USER/INSTALLER ENSURES THAT HIS/HER AIRWORTHINESS AUTHORITY ACCEPTS ITEMS FROM THE AIRWORTHINESS AUTHORITY SPECIFIED IN BLOCK 1. STATEMENTS IN BLOCKS 13A AND 14A DO NOT CONSTITUTE INSTALLATION CERTIFICATION. IN ALL CASES AIRCRAFT MAINTENANCE RECORDS MUST CONTAIN AN INSTALLATION CERTIFICATION ISSUED IN ACCORDANCE WITH THE REGULATIONS BY THE USER/INSTALLER BEFORE THE AIRCRAFT MAY BE FLOWN.'